



Commune de
LABRUYERE-DORSA

INFORMATION MUNICIPALE DU 11/05/20
Gestion de crise sanitaire Coronavirus COVID-19
Commune de Labruyère-Dorsa

REPRISE DU PETIT MARCHÉ : TEST DE NOUVEAUX HORAIRES 17H30 - 19H30

Notre petit marché, en pause depuis le début du confinement, **reprend du service ce vendredi 15 mai sous la halle** (en respectant les gestes barrière et de distanciation sociale – un contrôle Mairie sera opéré). **De nouveaux horaires vont être testés : 17h30 – 19h30.** Pour vous permettre d'être correctement servis et pour fluidifier l'affluence, les producteurs de veau-boeuf (Julien et Alexandre) et de volailles (Mélissa) vous invitent à poursuivre vos commandes. Le règlement se fera directement auprès d'eux au moment de votre venue au marché. Cette semaine, Julien et Alexandre proposent du veau (composition et tarifs des colis identiques aux précédentes commandes). Vous pouvez aussi continuer à commander des paniers de légumes à Mélissa, dans l'attente d'un nouveau producteur de légumes. En revanche, pas de commandes à effectuer en amont du marché pour ce qui est du fromage. A ce sujet, Jérôme reprend son rythme habituel et viendra tous les quinze jours. Il ne sera donc pas présent ce vendredi 15 mai.

Coordinnées de vos producteurs habituels :

- Les volailles Grazacoises (volailles mais aussi nombreux produits complémentaires) :
Mélissa : manfrinato@orange.fr 06 27 25 37 70
- Bœuf et veau « EARL du Trottis » :
Julien et Alexandre : elevagedutrottis@gmail.com 06 23 85 30 11
- Fromager « Souris et cheese » (Fromage, yaourt, beurre) :
Jérôme : guiraudjerome11@gmail.com 06 64 49 35 07

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE AU PUBLIC DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Nous vous rappelons que l'accueil de la Mairie rouvre progressivement. Dans l'attente de l'installation d'un paravent en plexiglass, pour tout dossier administratif **merci de prendre rendez-vous par mail mairie-labruyere.dorsa@wanadoo.fr ou par téléphone 05 61 08 35 24 aux horaires d'ouverture habituels (en précisant l'objet de la prise de rendez-vous).** **Lors d'un rendez-vous, le port du masque sera obligatoire.**

**DÉCONFINEMENT :
NOUVELLE ATTESTATION POUR LES DÉPLACEMENTS DE PLUS DE 100 KM**

Les attestations dérogatoires ne sont plus nécessaires à part pour les déplacements de plus de 100 km.

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-\[pref\]-\[\]-\[lien\]-\[hub\]-\[\]-\[\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-[pref]-[]-[lien]-[hub]-[]-[])

Chacun peut de nouveau circuler sans attestation avec, s'il est en voiture, un justificatif de domicile tel qu'un chéquier, une pièce d'identité, un justificatif d'assurance de la voiture, une facture.

En revanche, les déplacements au-delà de 100 km à vol d'oiseau de son lieu de résidence actuel sont interdits, sauf si ces 100 km se font au sein d'un même département.

- des dérogations sont possibles pour des motifs professionnels ou familiaux impérieux comme un décès, l'assistance à une personne vulnérable ou l'exercice par exemple de son métier de transporteur.
- l'attestation dérogatoire sera disponible sur le site du gouvernement ou du ministère de l'Intérieur.
- des contrôles seront effectués dans les gares, aérogares, sur les routes et les autoroutes et l'amende sera de 135€ pour les personnes qui ne seraient pas en règle.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE LE SAMEDI 16 MAI DE 17H À 18H

La bibliothèque communale rouvrira effectivement ses portes samedi 16 mai, de 17h à 18h. Pour respecter au maximum les règles d'hygiène et les gestes barrière, voici les règles qui ont été définies :

Pour le public :

- Pas plus de 2 ou 3 personnes en même temps dans la pièce,
- **Port du masque obligatoire,**
- Utilisation du gel hydroalcoolique à l'entrée de la bibliothèque,
- Respect des distances (1 m entre chaque personne si aucun lien familial),
- **Les emprunteurs ne touchent pas les livres,**
- Les retours sont enregistrés dans l'ordinateur, déposés dans un carton et remis en rayonnage la semaine suivante.

Pour les bénévoles de la bibliothèque :

- Port du masque obligatoire,
- Utilisation de la solution hydroalcoolique et/ou lavage des mains (savon et sopalin à disposition),
- Désinfection des meubles et ordinateur au début et à la fin de chaque permanence,
- Aération de la pièce lors de la permanence (autant que possible, si le temps le permet), porte ouverte et ventilation avec une fenêtre.

TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31) reprend les transports scolaires aux horaires habituels à compter du 12 mai. Pour permettre une organisation en toute sécurité, le CD31 invite les familles utilisatrices à répondre chaque semaine au sondage suivant :

<https://sondages.cd31.fr/index.php?r=survey/index&sid=955528&lang=fr>

COVID-19 ET COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Compte tenu de la crise sanitaire, la commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale n'a pas pu être ouverte au public. Guy VESELY, Maire de Labrugère-Dorsa encore quelques semaines, et ses adjoints, Julien GODEFROY et Henri BRANCOURT, ont néanmoins tenu à déposer une gerbe au Monument aux Morts pour honorer la mémoire des combattants mort pour la France. Le discours transmis par le Président de la République en ce 8 mai inédit a tout de même été lu, avant que la délégation restreinte clôture la cérémonie en chantant la Marseillaise.



Vous pouvez retrouver le contenu du discours en suivant le lien :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/08/commemoration-du-75e-anniversaire-de-la-victoire-du-8-mai-1945>

APPEL AU CIVISME

Le confinement mais aussi les beaux jours ont permis à beaucoup d'entre de vous de tailler des haies et d'entretenir les jardins. Depuis quelques années, la Mairie vous propose de déposer vos branchages près de l'église afin qu'ils soient broyés par les employés communaux. Une opération de broyage d'envergure a eu lieu il y a quelques jours avec le renfort d'élus et de citoyens que nous remercions. A cette occasion, nous avons constaté que des déchets verts non-adaptés au broyage (feuilles, tas d'herbes) ou dangereux (rosiers, pyracanthas) avaient été déposés. Si vous souhaitez que ce service perdure, merci d'effectuer un tri préalable : feuilles et déchets verts dangereux doivent être déposés « au feu de la St Jean » (en contrebas de la salle des fêtes) ou en déchèterie (celle de Grépiac les accepte dans des volumes raisonnables). Dans le cas contraire, soit le service ne sera plus possible, soit l'accès sera condamné et vous devrez prendre rendez-vous pour déposer. Par ailleurs, nous vous informons que dorénavant ce service est exclusivement destiné aux citoyens : si vous embauchez une entreprise pour votre taille ou entretien, cette dernière devra se rendre à la déchèterie professionnelle. Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre civisme qui permettra à ce service apprécié de tous de perdurer.

Les beaux jours voient aussi les arbres fruitiers porter tous leurs espoirs ! Cerisiers, figuiers ou encore pruniers seront bientôt au rendez-vous pour ravir nos papilles. A la demande de citoyens, un petit rappel du code civil (article 673) permettra à tous une bonne entente de voisinage. Lorsque les branches d'un arbre fruitier planté par votre voisin avancent chez vous, seuls les fruits tombés naturellement de ces branches vous appartiennent. Escalader son mur ou installer une échelle pour se servir n'est donc pas autorisé sans obtenir un accord préalable ce qui, généralement, ne pose aucun problème. Par ailleurs, l'entretien de haies ou de branches de votre voisin empiétant chez vous doit être réalisé par ce dernier. Il en va de même quand la mitoyenneté est avec l'espace public.

BRACELET DE JADE TROUVÉ SUR LE TERRAIN DE TENNIS



Le bracelet de jade ci-contre a été trouvé début mars sur le terrain de tennis.

Traditionnellement, ce type de bracelet est utilisé pour permettre aux petits enfants d'avoir moins mal quand les dents poussent. Sans doute la famille qui l'a perdu sera contente de le retrouver.

Ce bracelet vous appartient ? Contactez la mairie aux horaires d'ouverture habituels :

mairie-labruyeredorsa@wanadoo.fr

05 61 08 35 24

COVID-19 : CONSULTEZ VOTRE SITE INTERNET COMMUNAL POUR ACCÉDER RÉGULIÈREMENT À DES INFORMATIONS NATIONALES ET LOCALES

Comme vous le savez, la page de notre site internet dédiée à l'épidémie « COVID-19 » est régulièrement mise à jour :

<https://www.mairie-labruyeredorsa.fr/fr/infos-pratiques/crise-sanitaire-epidemie-de-coronavirus-covid-19.html>